



CAHIER DE CHARGE MIDGET ESPOIR SAISON 2009-2010

CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LA SAISON 2009-2010

Mai 2009

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| 1. Mission | 4 |
| 2. Responsabilités des partenaires | 4 |
| 2.1 Responsabilités Hockey Québec et comité | 4 |
| 2.2 Responsabilités des régions | 4 |
| 2.3 Responsabilités des sections Midget Espoir | 4 |
| 2.4 Responsabilités des franchises | 4 |
| 3. Valeurs | 5 |
| 4. Dispositions préliminaires | 5 |
| 4.1 Autorité | 5 |
| 4.2 Buts | 6 |
| 5. Adhésion au Réseau Midget Espoir | 6 |
| 5.1 Composition | 6 |
| 5.2 Confirmation de la participation d'une équipe | 6 |
| 5.3 Budget des équipes | 6 |
| 5.4 Agence de joueurs | 6 |
| 5.5 Implication avec une équipe de la L.H.J.M.Q. | 6 |
| 6. Enregistrement | 7 |
| 6.1 Admissibilité des joueurs réguliers | 7 |
| 6.2 Priorité sur la sélection des joueurs affiliés | 7 |
| 6.3 Affiliation joueur Bantam dernière année | 7 |
| 6.4 Surclassement joueur Bantam dernière année | 8 |
| 6.5 Alignements à 18 joueurs | 8 |
| 6.6 Effet cascade | 9 |
| 6.7 Admissibilité des joueurs aux Championnats provinciaux | 9 |
| 6.8 Enregistrement de la fiche d'équipe (entraîneurs) | 10 |
| 6.9 Utilisation minimale des gardiens de but | 10 |
| 6.10 Activités du réseau Midget Espoir et des sections partenaires | 10 |
| 6.11 Politique de participation aux tournois | 10 |
| 7. Cadre de référence du Réseau Midget Espoir | 11 |
| 8. Entraîneurs et personnel derrière le banc des joueurs | 11 |
| 8.1 Qualification des entraîneurs | 11 |
| 8.2 Preuve de qualification | 12 |
| 8.3 Personnel derrière le banc des joueurs | 12 |
| 8.4 Remplacement d'entraîneurs | 12 |
| 8.5 Sélection et remplacement d'entraîneurs | 12 |
| 8.6 Évaluation des entraîneurs | 13 |
| 9. Protocole et procédures des matchs | 13 |
| 9.1 Période d'échauffement | 13 |
| 9.2 Feuilles d'alignement | 13 |
| 9.3 Temps d'arrêt | 13 |
| 10. Règle de jeu | 14 |
| 10.1 Règle de trois punitions de bâtons dans le même match | 14 |
| 10.2 Règlement des cinq (5) codes d'infractions dans le même match | 14 |
| 10.3 Règlement des 24 codes d'infractions | 14 |
| 10.4 Provocation | 14 |
| 10.5 Frapper la clôture avec le bâton | 14 |
| 10.6 Protecteur buccal (obligatoire) | 15 |
| 10.7 Port du chandail | 15 |
| 10.8 Information statistique | 15 |
| 10.9 Aspect physique des joueurs | 15 |
| 10.10 Participation aux réunions et aux activités | 16 |
| 10.11 Avis d'amende | 16 |

TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

| | |
|--|----|
| 11. Guide des opérations hockey | 16 |
| 11.1 Plan de développement des joueurs..... | 17 |
| 11.2 Obligation de l'entraîneur..... | 19 |
| 12. Formulaire des Championnats provinciaux (Coupe Dodge) | 20 |
| Échéancier à respecter pour la saison 2009-2010 | 21 |
| Déclaration L.H.J.M.Q. | 25 |
| Déclaration agence de joueur (article 5.4)..... | 26 |
| Budget de l'équipe. | 27 |
| Procédures de surclassement joueur 2 ^e année Bantam..... | 28 |

1. Mission

Réunir sous un parapluie provincial, les différentes sections de premier niveau Midget (15 ans) par l'adhésion à un cadre de référence prescrit par Hockey Québec. Permettre à un plus grand nombre de joueurs de première année Midget de bénéficier d'un encadrement de qualité afin qu'ils puissent poursuivre leur développement et, pour un certain nombre, poursuivre vers le hockey d'excellence.

2. Responsabilités des partenaires

2.1 Responsabilités de Hockey Québec et du comité

- ❑ Mise en place de la Commission de l'excellence :
 - Suivi du plan de l'excellence
 - Suivi du budget (PSDE) : entraîneurs, sport-études, bourses, etc.
- ❑ Déterminer le cadre de référence et les règles spécifiques pour le réseau Midget Espoir :
 - Comité experts
 - Développement des outils
- ❑ Bottin – lien de communication
- ❑ Organiser le réseau de tournois en attribuant les deux (2) tournois à toutes les équipes
- ❑ Participer aux rencontres statutaires avec la Ligue Midget AAA.

2.2 Responsabilités des régions

- ❑ Confirmer annuellement par voie de protocoles, les franchises qui font partie du réseau Midget Espoir avant le 1^{er} mars.
- ❑ Siéger au Conseil d'administration / comité de direction des sections où les franchises sont impliquées.
- ❑ S'assurer du lien de la franchise Midget AAA avec les franchises Midget Espoir en mettant en place le comité d'opération de la structure intégrée.
- ❑ Voir au respect de la mission et des objectifs du Midget Espoir par l'ensemble des partenaires impliqués.
- ❑ Rendre disponible son expertise, ses ressources susceptibles de permettre aux sections de respecter le cadre de référence.

2.3 Responsabilités des sections Midget Espoir

- ❑ Opérer la section en collaboration avec les régions de qui relèvent les équipes.
- ❑ S'assurer du respect du cadre de référence par les franchises.
- ❑ Organiser le calendrier des activités qui respecte le cadre de référence.
- ❑ Participer au comité.

2.4 Responsabilités des franchises

- ❑ Respecter l'autorité régionale qui peut s'exprimer par le biais de la structure intégrée.
- ❑ Respecter le cadre de référence.
- ❑ Respecter le cahier de charge.
- ❑ Confirmer leur participation au réseau sur une base annuelle auprès de la région concernée.
- ❑ Les entraîneurs doivent participer au comité d'opération de la structure intégrée.

- Mettre en place une équipe d'encadrement permettant l'atteinte des objectifs de développement des joueurs :
 - Entraîneur–chef et adjoints
 - Conseiller technique
 - Gouverneur / gérant
 - Préposé à la santé et à la sécurité
 - Conseiller pédagogique

3. Valeurs

1. Les règles doivent favoriser le développement du joueur dans l'ensemble de ses activités.
2. La planification annuelle s'avère un outil essentiel au développement de tout joueur engagé dans la poursuite de l'excellence sportive. Il faut également souligner que le contenu du programme et la qualité de l'intervention représentent également deux autres conditions indispensables au développement optimal du joueur.
3. La région, la section et les équipes s'assurent de l'application rigoureuse des programmes de formation pour ses joueurs et intervenants.
4. Hockey Québec met en place un programme de soutien pour les entraîneurs, et autres ressources. Ils peuvent être utilisés par toutes les équipes formant le réseau Midget Espoir.
5. Chaque équipe doit être un leader dans son territoire de recrutement ; elle doit collaborer avec les instances des équipes Midget AAA ainsi qu'avec les associations régionales et s'impliquer avec les intervenants du milieu pour favoriser le développement des jeunes hockeyeurs. Cette collaboration avec le Midget AAA doit être mutuelle et faite dans le respect des intervenants.
6. La collaboration de tous les partenaires fait en sorte que les meilleurs hockeyeurs de première année Midget qui n'évoluent pas dans la Ligue Midget AAA se retrouvent dans les équipes formant le réseau Midget Espoir.
7. Hockey Québec par le biais du cahier de charge approuvé par son conseil d'administration reconnaît aux régions, aux sections et aux équipes les compétences et la capacité à assurer le développement des jeunes hockeyeurs.
8. Hockey Québec, les régions, les sections et les équipes partenaires du réseau s'assurent de la meilleure visibilité possible auprès des médias, des partisans et de la population en général en favorisant la fréquentation des partisans à ses activités.

4. Dispositions préliminaires

4.1 Autorité

Les équipes et les sections partenaires du réseau Midget Espoir reconnaissent Hockey Québec comme autorité compétente du hockey au Québec et se soumettent à la constitution et aux règlements de Hockey Canada, à la constitution et aux règlements de Hockey Québec, aux règlements de régie interne régionaux qui régissent le Réseau Midget Espoir.

- 4.2 Buts
 - 4.2.1 Structurer un réseau, avec les corporations régionales de qui relèvent les équipes Midget Espoir, des sections de hockey de calibre Midget Espoir regroupant les meilleurs joueurs de première année Midget qui n'évoluent pas au Midget AAA dont les équipes proviennent de territoires permanents, définis par Hockey Québec.
 - 4.2.2 Offrir un encadrement aux joueurs de ces équipes, en leur permettant d'être suivis et encouragés, dans le sport pratiqué, en suivant l'esprit du programme présenté au secrétariat au loisir et au sport.

5. Adhésion au réseau Midget Espoir

5.1 Composition

Le réseau Midget Espoir est composé de **28 équipes** provenant des 3 sections oeuvrant sur les territoires permanents relevant des autorités régionales, tel qu'accepté par le Conseil d'administration de Hockey Québec.

5.2 Confirmation de la participation d'une équipe

Le ou avant le 1^{er} mars de l'année en cours, l'opérateur ou le mandataire de la franchise Midget Espoir doit déposer au secrétariat provincial par le biais de son association régionale, une lettre d'intention confirmant la participation de l'équipe pour la prochaine saison.

5.3 Budget des équipes

Au 15 octobre de chaque année, les équipes doivent remettre à Hockey Québec, aux régions et aux sections, le formulaire de budget des équipes. Le document se retrouve en annexe.

5.4 Agence de joueurs

Aucun membre d'une organisation officiant avec une équipe du réseau Midget Espoir ne peut être associé, de près ou de loin, avec un et/ou des agences de joueurs ou être lui-même un agent de joueur. Le document se retrouve en annexe.

Chaque entraîneur-chef ou adjoint devra signer un formulaire affirmant n'être impliqué d'aucune façon avec une agence de joueurs ou un agent de joueurs et déposer ce formulaire, au bureau des sections, avant le 15 septembre. Il est suggéré que cette déclaration puisse se faire par écrit via une lettre commune de tous les membres de l'organisation identifiant leur non-implication. Tout manquement à cette règle entraîne l'expulsion de l'entraîneur concerné.

5.5 Implication avec une équipe de la L.H.J.M.Q.

Chaque membre (administrateur, recruteur, entraîneur et/ou autres) d'une équipe Midget Espoir, impliqué avec une équipe de la Ligue de hockey Junior Majeur du Québec (LHJM) devra le déclarer par écrit en indiquant le rôle joué avec l'équipe concernée. La déclaration doit parvenir au bureau de section avant le 15 septembre et être mise à jour dès qu'il y a un changement de responsabilités pour un membre de votre organisation. Le document se retrouve en annexe.

6. Enregistrement

6.1 Admissibilité des joueurs réguliers

Pour être admissible à évoluer au sein du réseau Midget Espoir, un joueur doit respecter les conditions suivantes :

- Avoir son domicile légal au Québec.
- Tout joueur doit être citoyen canadien pour être admissible à évoluer pour une équipe Midget Espoir et Midget AAA, comme joueur régulier ou affilié, afin d'avoir le droit de participer à un championnat provincial ou national.
- Le joueur doit être né entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994.

La participation aux testings des régions ou de sections, de même que la participation au pré-camp de chacune des équipes est obligatoire à la sélection du joueur dans une équipe du Réseau Espoir. Cependant, tout joueur étant retenu au pré-camp ou camp de sélection d'une équipe Midget AAA, n'a pas à considérer l'élément de participation au pré-camp Midget Espoir, mais le testing est quant à lui obligatoire. Dans le cas contraire, le joueur ne pourra être sélectionné pour les activités ultérieures.

6.2 Priorité sur la sélection des joueurs affiliés

Pour fins d'enregistrement des joueurs affiliés, les équipes Midget AAA ont priorité sur toutes les équipes simple et double lettre et ce jusqu'au 15 octobre de chaque année, en ce qui concerne les joueurs de premier et deuxième année Midget du 1^{er} octobre au 30 septembre.

Les équipes Midget Espoir ont priorité sur toutes les équipes simple et double lettre et ce jusqu'au 1^{er} novembre en ce qui concerne les joueurs de première année Midget.

Les équipes double lettre ont priorité sur toutes les équipes simple lettre et ce jusqu'au 1^{er} décembre de chaque année.

Avant ces dates, une équipe simple ou double lettre qui désire faire signer un joueur affilié, doit obtenir la permission de ou des équipes Midget AAA et/ou Midget Espoir et/ou double lettre pouvant signer un tel joueur.

6.3 Affiliation joueur Bantam dernière année

Tout joueur Bantam dernière année ne peut participer avec l'équipe Midget Espoir de son territoire qu'à un maximum de **huit (8) matchs, à l'exclusion des tournois et Championnats provinciaux. Les sections vont assurer le suivi de ces joueurs affiliés tout au long de la saison. Il faut éviter qu'un joueur Bantam participe à un match au détriment d'un joueur régulier laissé dans les gradins.**

L'article 5.6 des Règlements administratifs n'est pas applicable pour ce groupe de joueurs. Ce dit joueur Bantam ne peut être gradué dans la division Midget Espoir¹. Tout joueur Bantam dernière année ne peut participer aux matchs hors-concours lors du camp d'entraînement d'une équipe Midget Espoir.

Par ailleurs, conformément aux règlements administratifs de Hockey Québec, le joueur Bantam première année ne peut être un joueur affilié au Midget Espoir.

6.4 Surclassement joueur Bantam dernière année

¹ Voir surclassement – Joueur Bantam deuxième année

Hockey Québec reconnaît comme principe de base qu'un joueur de deuxième année Bantam doit évoluer avec sa division d'âge afin de maîtriser toutes les qualités essentielles relatives à ce niveau de jeu.

Mais il reconnaît aussi qu'il peut exister des situations où un athlète exceptionnel pourrait voir son développement ralenti de façon considérable s'il ne lui était pas permis de participer au Midget Espoir. Le terme exceptionnel est employé ici dans le sens d'un joueur que l'on peut voir apparaître une fois par génération. Ce genre de joueur doit être supérieur au niveau des habiletés que les joueurs évoluant au Midget Espoir. De manière concrète, le joueur surclassé devra automatiquement être invité au camp final du Midget AAA la saison suivante et représenter un potentiel exceptionnel afin de faire cette équipe, en tenant compte de sa progression au cours de la saison suivante.

En plus des habiletés individuelles, le joueur exceptionnel doit être mature sur les plans physique et psychologique, il doit être mature sur le plan social et posséder des qualités personnelles qui correspondent à son niveau de jeu sur la glace.

Le joueur doit être complet sur l'ensemble des aspects de son développement. Il va de soi que le joueur devra préalablement avoir dominé sans équivoque en tant que première année avec l'équipe de premier niveau Bantam. Il devra également être physiquement supérieur aux autres en plus de dominer le testing de sa division.

Pour qu'un joueur soit reconnu exceptionnel et reçoive la permission d'être surclassé au Midget Espoir, une demande doit être acheminée à Hockey Québec au plus tard entre le 25 août et le 1^{er} septembre avant que ce joueur participe à un premier entraînement avec l'équipe de son territoire. Un comité qui sera formé de l'entraîneur ou du délégué technique de la franchise Midget AAA, de l'entraîneur ou du délégué technique de la franchise Espoir, ainsi qu'un expert indépendant (Recruteur ou centrale de la LHJMQ provenant d'une autre région mandaté par Hockey Québec) devront unanimement rendre un verdict favorable en fonction d'une série de questionnaires et d'une rencontre individuelle avec le joueur et ses parents. Le document se retrouve en annexe.

Les questionnaires touchent les intervenants suivants :

- Parents et joueur
- Professeur (matière de base) à son école l'année scolaire précédente
- Son entraîneur lors de la dernière saison
- Une évaluation par le conseiller technique de sa région
- Testing hors-glace et sur glace

La décision sera finale et ne pourra faire l'objet d'un appel.

6.5 Alignements à 18 joueurs

L'alignement à 18 joueurs est permis pour toutes les équipes du réseau Midget Espoir. Toutefois, les équipes qui décident d'aligner 18 joueurs ne pourront bénéficier de l'effet cascade dans l'éventualité où le joueur est rétrogradé du Midget AAA et ne pourra donc pas, par conséquent, s'aligner comme 19^e joueur en aucune circonstance.

Note : Pour le nombre minimum de joueurs en uniforme, se référer à l'article 7.2.1 des Règlements administratifs de Hockey Québec.

6.6 Effet cascade

Cependant, pour éviter l'effet cascade, tout joueur rétrogradé du Midget AAA à une formation Midget Espoir, qui était sur un contrat de joueur régulier Midget AAA, peut s'aligner comme 18^e joueur, si et seulement si, le joueur demeure avec l'équipe Midget Espoir sur un certificat de joueur régulier jusqu'à la fin de la saison, et ne partage pas son temps avec le Midget AAA sur une base régulière (pratiques, matchs, réunions, pension, etc.) Cette mesure s'appliquera à compter du 15 octobre. Avant cette date, un joueur devra être retranché de l'alignement.

Mesure transitoire pour la saison 2009-2010 en lien avec les joueurs gradués au junior majeur au 10 janvier

Un joueur du Midget Espoir qui est rappelé au Midget AAA peut retourner au Midget Espoir lorsque l'équipe Midget AAA est éliminée.

Le dit joueur sera considéré comme joueur affilié au Midget AAA et ne devra pas être libéré de son équipe Midget Espoir.

6.7 Admissibilité des joueurs aux championnats provinciaux (Coupe Dodge)

6.7.1 Joueur ayant évolué au Midget AAA

Considérant que nous devons assurer une équité parmi les différentes équipes Midget (Espoir, AA, BB, CC) qui participeront aux championnats provinciaux (Coupe Dodge).

Considérant que nous voulons éviter qu'un joueur ayant évolué presque la saison entière avec une équipe Midget AAA se retrouve avec une équipe Midget qui aspire à une participation aux championnats provinciaux (Coupe Dodge), sans y avoir été associé durant la saison en cours et ce avant le 1^{er} janvier.

Par conséquent pour les équipes Midget Espoir, tous les joueurs Midget première année et pour les équipes Midget AA, BB, CC, tous les joueurs de première et deuxième année ayant signé un certificat de joueur régulier, pour une équipe de la section de développement Midget AAA en date du 10 janvier seront exclus de cette compétition. Seront également déclaré inadmissible, tout joueur rétrogradé par une organisation Midget AAA qui n'aura pas été remplacée sur la liste des dix-neuf (19) joueurs de cette équipe Midget AAA par un autre joueur.

Seul un joueur rétrogradé dû à l'effet cascade causé par la rétrogradation d'un joueur sera admissible et la clause du deuxième paragraphe ne s'appliquera pas.

6.7.2 Territoire de recrutement

Une organisation ou une équipe doit faire signer des joueurs sur lesquels elle a les droits.

Ces droits sont accordés par le fait que les joueurs ont leur domicile légal dans le territoire de recrutement de la dite équipe.

Il est de la responsabilité de la région de déterminer le territoire de recrutement de chaque organisation ou équipe afin de favoriser une compétition équilibrée entre les équipes.

La division de ces territoires doit être présentée à la Commission de l'Excellence de Hockey Québec.

6.8 Enregistrement de la fiche d'équipe (entraîneurs)

Les fiches d'équipe doivent être retournées au secrétariat provincial et à la section au plus tard le 30 août. Cette fiche d'équipe est fournie par le secrétariat provincial. Cette fiche contient les coordonnées de tous les entraîneurs-chefs et adjoints de chaque équipe du réseau. Le document se retrouve en annexe.

6.9 Utilisation minimale des gardiens de but

Les équipes s'engagent à faire évoluer les deux gardiens réguliers de l'équipe dans un minimum de 45% du temps total dans les matchs de la saison régulière et lors du tournoi à la ronde.

Si, à la fin de la saison régulière, un des deux gardiens n'a pas disputé le minimum de minutes, la section partenaire compile le temps d'utilisation des gardiens et appliquera, s'il y a lieu, la sanction prévue : suspension à l'entraîneur-chef pour toute la durée des championnats provinciaux.

Pour les séries et les tournois, les équipes s'engagent à faire évoluer les deux gardiens de but pour un minimum de un (1) match.

6.10 Activités du réseau Midget Espoir et des sections partenaires

Les équipes (joueurs, entraîneurs et dirigeants) doivent participer et respecter les activités planifiées par Hockey Québec comme : Équipe Québec, perfectionnement, tournois, matchs des étoiles, activités prévues dans les protocoles avec nos partenaires et commanditaires ainsi que les autres activités prévues dans la programmation. Les joueurs et entraîneurs sélectionnés doivent être libérés de toutes activités d'équipe pour participer à ces événements.

6.11 Politique de participation aux tournois

6.11.1 Un protocole doit être signé entre Hockey Québec et le tournoi auquel participent les équipes avant la fin de la saison précédente.

6.11.2 Chaque équipe doit participer aux deux (2) tournois organisés pour cette division.

6.11.3 Pour la saison 2009-2010, les dates des tournois et des activités sont les suivantes :

1. Du 26 au 29 novembre 2009 – Premier tournoi : Le classement tient compte des matchs jusqu'au dimanche 8 novembre inclusivement. Ce classement, doit être acheminé au bureau de Hockey Québec pour le 9 novembre à 17 h par courriel.
2. Du 3 au 6 décembre 2009 – Challenge Telus : 34 joueurs seront invités à disputer un match.
3. Du 4 au 7 février 2010 – Deuxième tournoi : Le classement tient compte des matchs du premier tournoi.
4. Du 7 au 11 avril 2010 – Coupe Dodge : Le classement tient compte des matchs des 2 tournois.

6.11.4 Le classement est en fonction des classements obtenus à chaque tournoi et en fonction du pourcentage de points obtenus sur le nombre total de points qui reflètent le nombre de matchs total de matchs disputés, incluant les points Franc-Jeu du programme.

Méthode de calcul : Victoire, 3 points
 Victoire en supplémentaire ou en tir, 2 points
 Défaite en supplémentaire ou en tir, 1 point
 Franc-Jeu, 1 point.

7. Cadre de référence du Réseau Midget Espoir

| CADRE DE RÉFÉRENCE PROPOSÉ | STANDARD |
|--|---|
| Nombre d'heures / séance | 1 h 30 |
| Fréquence d'entraînement / semaine | 3 entraînements hockey sur glace (4h 30m) 1 entraînement horsglace (1h 30m – 2h) |
| Nombre de matchs / année incluant saison, tournoi à la ronde et les séries | 38 à 45 matchs |
| Nombre de compétitions additionnelles | 2 tournois + Coupe Dodge |
| Fréquence compétitions / semaines | 1 à 2 rencontres |
| Durée du macrocycle (prép.+compé.) | 42 à 48 semaines |
| Préparation avant compétitions officielles | 2 à 3 mois |
| Durée des matchs | 1 période de 15 minutes et 2 de 20 minutes |
| Nombre de joueurs par équipe | 18 joueurs permis maximum, incluant 2 gardiens de but |

Rôle de l'intervenant : Entraîneur encadrant des athlètes se préparant méthodiquement et systématiquement à la compétition pendant la saison régulière et visant la performance sportive répétée lors des séries éliminatoires.

Pré-requis : Entraîneur doit détenir une certification de niveau 3 complet, technique 3, pratique 3 et théorie 3 (3A).

Encadrement de l'entraîneur : Conseiller technique de franchise
 Supervision des entraîneurs
 Perfectionnement obligatoire

8. Entraîneurs et personnel derrière le banc des joueurs

8.1 Qualifications des entraîneurs

Une équipe Midget Espoir doit jouer avec deux (2) entraîneurs accrédités derrière le banc des joueurs durant un match. Lorsqu'une équipe est dirigée par un (1) seul entraîneur, elle doit en fournir la raison à sa section partenaire. Une équipe ne peut être pénalisée par une perte de points au classement pour l'absence d'un entraîneur derrière le banc. Cependant, lorsque l'entraîneur-chef est suspendu, les entraîneurs ayant signé des contrats d'entraîneurs déjà acceptés par la section partenaire peuvent officier derrière le banc durant la suspension de l'entraîneur-chef.

8.2 Preuve de qualification

Dans la mesure du possible, au moment de l'entrevue et de son engagement, l'entraîneur-chef doit être certifié, Haute Performance 1 ou avancé 1 et avoir complété son niveau 3 théorique (PNCE 3), avant le premier jour du camp d'entraînement de son équipe, date limite le 1^{er} août 2009. Ce niveau de certification correspond au programme d'engagement des entraîneurs (P.E.E.) du secrétariat au Loisir et au Sport du gouvernement du Québec. Un entraîneur-chef ne peut être en poste plus d'une année sans avoir sa certification dûment complétée. Si c'est le cas, il devra alors posséder au minimum le niveau introduction à la compétition 1 ou niveau intermédiaire.

Dans le cas où il n'y aurait pas de stage Haute Performance 1 dans la période estivale précédant la saison, l'entraîneur-chef doit s'engager par écrit à suivre la formation l'été suivant.

Note: Il est important de rappeler que pour le Programme d'engagement des entraîneurs qui est conditionnel aux crédits disponibles du secrétariat au Loisir et au Sport, le niveau de certification minimum est le Haute Performance 1 ou avancé 1 et l'accréditation d'un volet théorique 3 du PNCE. Un détenteur de la certification doit être en permanence avec l'équipe pour avoir accès à cette bourse. À défaut de fournir les preuves de qualification dans les cinq jours ouvrables, l'entraîneur ou les entraîneurs ne pourront diriger une équipe lors d'un match.

8.3 Personnel derrière le banc des joueurs

Toute personne officiant derrière le banc (entraîneur-chef, entraîneur-adjoint, préposé aux bâtons, préposé en santé et sécurité (obligatoire), soigneur) doit être un membre de son équipe et son nom doit être inscrit sur la feuille de pointage. À défaut de quoi, après enquête, l'équipe fautive pourrait perdre le match, s'il y a contestation d'admissibilité.

8.4 Remplacement d'entraîneurs

Dans l'éventualité qu'un entraîneur soit remplacé, le gérant-général ou un membre de la direction peut assurer l'intérim. Si cette absence se prolonge au-delà de quatre (4) matchs consécutifs, l'équipe devra faire rapport à sa section partenaire et à la région de qui relève l'entraîneur, qui verra à normaliser la situation et approuver la raison du remplacement d'un entraîneur.

Note: Ce remplacement d'entraîneur n'est pas valable lorsque l'entraîneur purge une suspension automatique ou une suspension imposée par un comité de discipline.

8.5 Sélection et remplacement d'entraîneurs

Un délégué de Hockey Québec ou du Comité provincial des entraîneurs peut à la demande d'une équipe siéger sur le comité de sélection des équipes lors de l'engagement ou le congédiement d'un entraîneur-chef et / ou des adjoints. Il a droit de parole.

Les entraîneurs-chefs et les entraîneurs-adjoints des équipes Midget Espoir doivent être sélectionnés avant le début du camp spécifique au hockey des équipes. La région doit approuver le choix des franchises. Les équipes Midget Espoir doivent faire parvenir, au bureau de sa section partenaire, la liste du personnel hockey de leur équipe avant le début des camps de mise en forme spécifique au hockey. Les sections partenaires doivent acheminer le tout au secrétariat provincial avant le début des matchs hors-concours.

Le délégué de Hockey Québec, à la demande des régions ou des équipes, rencontrera les comités qui engagent les entraîneurs pour recommander leur réengagement ou leur congédiement.

8.6 Évaluation des entraîneurs

Au plus tard le 1^{er} juin, le délégué de Hockey Québec fait parvenir systématiquement au responsable des sections et à la région, au gouverneur et à l'entraîneur, l'évaluation de celui-ci. L'entraîneur doit signer un accusé de réception de son évaluation.

9. Protocole et procédures des matchs

9.1 Période d'échauffement

Chaque organisation doit allouer une période d'échauffement de cinq (5) minutes chronométrées aux deux (2) équipes avant chaque match.

Les rituels de superstition doivent être prévus dans le temps alloué pour la période d'échauffement.

Lors de la période d'échauffement, les joueurs des deux (2) équipes doivent se restreindre au territoire qui leur est alloué, à savoir que la ligne rouge n'appartient à aucun des deux (2) territoires alloués aux deux (2) équipes. Également, il n'est pas permis à des joueurs de tirer délibérément des rondelles en direction de l'autre territoire. Les sanctions automatiques suivantes s'appliquent :

- Une pénalité de deux (2) minutes (anti-sportif) sera appliquée.
- À deux (2) minutes de la fin du temps de cinq (5) minutes, le chronométreur actionne la sirène et il actionne de nouveau la sirène à la fin du cinq (5) minutes. Les deux (2) équipes devront être prêtes pour la mise en jeu initiale.

9.2 Feuilles d'alignement

Les entraîneurs des deux équipes remettent une feuille d'alignement au marqueur officiel avant le début de la période de réchauffement du match. Les joueurs affiliés doivent être identifiés comme tel avec la comptabilité du nombre de matchs sur 8 pour les joueurs Bantam deuxième année. Les deux gardiens de but sont inscrits les premiers et les numéros des autres joueurs se suivent dans l'ordre. Les joueurs affiliés doivent être identifiés comme J.A.

9.3 Temps d'arrêt

Un temps d'arrêt de 30 secondes sera alloué par équipe, par match dans tous les matchs du réseau Midget Espoir.

10. Règles de jeu

10.1 Règle de trois punitions de bâton dans le même match

Article 28 (f) des Règles de jeu de Hockey Canada

Dès qu'un joueur a cumulé trois (3) punitions de bâton dans un même match, l'article 45.F du livre des Règles de jeu officiel du hockey de Hockey Canada s'applique. Le joueur est expulsé du match et il est remplacé par un autre joueur sur le banc des punitions.

Pour l'application de cette règle, les punitions de bâton considérées sont : bâton élevé, double échec, avoir cinglé, dardé et six pouces.

10.2 Règlement des cinq (5) codes d'infractions dans un même match

Tout joueur qui mérite cinq (5) codes d'infractions dans un même match est suspendu automatiquement pour le match suivant.

| | |
|-------------------------------------|--|
| 1 ^{re} offense | 1 match automatique |
| 2 ^e offense | 2 matchs automatiques |
| 3 ^e offense et suivantes | 2 matchs automatiques et convocation au comité de discipline |

10.3 Règlement des 24 codes d'infractions

Lorsqu'une équipe accumule 24 infractions (punitions) ou plus dans un même match (prolongation incluse), l'entraîneur-chef est suspendu automatiquement pour le match suivant.

Note : Les punitions de 2 minutes, de 5 minutes, de 10 minutes, les extrêmes inconduites et les punitions de match sont comptabilisées.

| | |
|-------------------------------------|--|
| 1 ^{re} offense | 1 match automatique |
| 2 ^e offense | 2 matchs automatiques |
| 3 ^e offense et suivantes | 2 matchs automatiques et convocation au comité de discipline |

10.4 Provocation

Lors de la rencontre entraîneurs / arbitres du début de saison, les deux parties sont avisées que les gestes de provocation sont pénalisés par un dix (10) minutes de mauvaise conduite.

Ex.: Aller faire des gestes devant le banc de l'adversaire suite à un but, montrer le tableau de pointage et autres gestes déplacés.

10.5 Frapper la clôture avec le bâton

Il est interdit aux joueurs des équipes de frapper l'extérieur et le dessus de la clôture ou la surface glacé avec leur bâton avant, durant et après le match (manifestation d'équipe). L'arbitre impose une mineure de banc à l'équipe fautive.

10.6 Protecteur buccal / protège cou (obligatoire)

Le protège cou (approuvé) ainsi que le protecteur buccal doivent être portés de façon conforme. Si un joueur contrevient à cette règle au cours du jeu, l'arbitre doit procéder de la façon suivante dès le premier arrêt de jeu :

1^{ère} INFRACTION : À la fin du jeu : Un avertissement à l'entraîneur de l'équipe fautive.

Avant la mise au jeu : Le joueur fautif est retourné au banc et remplacé par un autre joueur. Il y aura un avertissement à l'entraîneur de l'équipe fautive.

2^e INFRACTION : Le joueur fautif (même si ce n'est pas le même joueur) recevra une punition d'INCONDUITE (Code : A-74).

3^e INFRACTION : Le joueur fautif (même si ce n'est pas le même joueur) sera expulsé du match (Code : D-61).

10.7 Port du chandail

Il est de la responsabilité des sections partenaires d'approuver les couleurs des chandails des équipes. Le nom de famille du joueur doit préférablement apparaître au dos du chandail.

10.8 Informations statistiques

Chaque équipe doit collaborer et faire parvenir à la centrale du Centre de soutien au recrutement (CSR) de la LHJMQ ainsi qu'à la région aux dates mentionnées plus bas, les informations suivantes sur les alignements des équipes :

- numéro de chandail
- nom et prénom du joueur
- date de naissance
- taille en pieds et pouces (mesure récente)
- poids en livres (mesure récente)
- position
- endroit de naissance du joueur

Le premier rapport doit parvenir à la LHJMQ **le 1^{er} octobre. La LHJMQ via le CSR verra à l'opérationnalisation de la démarche.**

10.9 Aspect physique des joueurs

Les joueurs des équipes Midget Espoir ne peuvent procéder à des rituels ou à des initiations qui pourraient avoir des conséquences physiques ou autres sur les joueurs (ex.: couper les cheveux, les poils, teinture de cheveux, boisson alcoolisée, geste à caractère sexuel, etc.).

Dans le cas d'atteinte physique des joueurs, le comité de discipline régional ou de section, après avoir avisé le gérant ou l'entraîneur-chef de l'équipe, peut visiter le vestiaire avant la période de réchauffement pour vérifier l'application de cet aspect du règlement.

Dans tous les cas où les joueurs auront procédé à des initiations : (couper les cheveux, les poils, teinture de cheveux, boisson alcoolisée, geste à caractère sexuel), l'entraîneur-chef comparaitra devant le comité de discipline régional ou de section.

10.10 Participation aux réunions et aux activités

Pour une absence non justifiée aux réunions prévues dans la programmation du réseau Midget Espoir, une amende de 100 \$ est imposée à l'équipe. Seuls les cas de forces majeures s'appliquent : décès, hospitalisation, présence en cours.

10.11 Avis d'amende

Lorsqu'une équipe se voit imposer une amende, elle reçoit une facture de sa section partenaire.

11. Guide des opérations hockey

Calendrier des activités

Au 30 juin, chaque équipe du réseau Midget Espoir doit faire parvenir, par télécopieur ou par courrier électronique à sa section partenaire ainsi qu'une copie à la région, le calendrier complet des activités qu'elles tiennent avec les joueurs de leur territoire d'origine. Ce calendrier doit comprendre les activités suivantes :

| | Activités | Échéancier |
|-----|--|--|
| 1. | Distribution des programmes d'entraînement physique aux joueurs qui terminent leurs stages Espoir | Avant la fin avril |
| 2. | Pré-camp séance de testing - administration des tests hors-glaces et sur-glace aux nouveaux candidats Espoirs | Mars - début mai |
| 3. | Diffusion des programmes d'entraînement aux nouveaux candidats Espoir ; explication, méthodes, durée, intensité... | Les 1 ^{ère} et 2 ^e semaines de mai |
| 4. | Suivi physique hors-glacé des joueurs par les responsables des franchises | Mai - juin - juillet |
| 5. | Camp de mise en forme spécifique au hockey | Entre le 26 juillet et le 15 août 2009 |
| 6. | Séance de test physique hors-glacé et comparatifs avec fin avril | Les 15-16 août 2009 |
| 7. | Camp de sélection | Du 16 août au 1 ^{er} septembre 2009 |
| 8. | Phase de préparation | Du 2 au 19 septembre 2009 |
| 9. | Début de la saison régulière | Le 19 septembre 2009 |
| 10. | Fin du tournoi à la ronde et des séries | Le 1 ^{er} avril 2010 |
| 11. | Tournois | Du 26 au 29 novembre 2009 Du 4 au 7 février 2010 |
| 12. | Une pause pendant le congé de Noël se fera pour toutes les <i>sections</i> . | Du 22 décembre 2009 jusqu'au 3 janvier 2010 |
| 13. | Championnats provinciaux (Coupe Dodge) | Du 7 au 11 avril 2010 |

11.1 Plan de développement du joueur

Les points qui suivent peuvent être adaptés à des réalités régionales et/ou locales après approbation auprès de Hockey Québec.

11.1.1 Pré-camp (séance de testing)

Il est obligatoire pour les équipes de tenir une séance de testing hors-glace et sur glace. Ce pré-camp peut être ouvert à tous les joueurs résidants dans le territoire de recrutement de l'équipe.

Le pré-camp de sélection consiste en une activité permettant d'identifier et de sélectionner les joueurs qui participeront aux prochaines activités d'entraînement de l'équipe.

Les joueurs retenus, un maximum de quarante-cinq (45), doivent passer les tests sur glace et hors-glace de Hockey Québec. Les joueurs doivent recevoir un programme de conditionnement physique pour la saison estivale. Hockey Québec en fournira sur demande.

11.1.2 Camp spécifique au hockey

Le camp spécifique au hockey est d'une durée minimum de 15 heures d'entraînement sur glace par joueur et il doit débiter à partir du 26 juillet et ne pas dépasser le 17 août. Cela signifie que pour quarante-cinq joueurs, il faut un minimum de trente (30) heures d'enseignement sur glace. À ces heures, il faut ajouter le temps nécessaire pour les tests hors-glaces.

Les équipes qui désirent ajouter du jeu simulé au camp spécifique au hockey doivent avoir des heures supplémentaires aux heures d'enseignement.

Une séance d'entraînement ne peut recevoir plus de 28 joueurs à la fois.

Le camp spécifique au hockey marque le début du cycle spécifique au sport.

Intervenants :

Les intervenants sur glace pour ce camp de perfectionnement doivent être dirigés par le personnel hockey de l'équipe Midget Espoir; ceux-ci doivent s'adjoindre les spécialistes nécessaires pour toucher à tous les éléments prévus au programme.

Lors de ce camp, aucun joueur ne peut être retranché suite à une évaluation sauf en cas de force majeure; tous les joueurs ayant participé au camp spécifique au hockey seront invités à participer au camp d'entraînement et doivent y demeurer un minimum de 4 séances de glace et participer à au moins deux matchs hors-concours ou intra-équipe avec officiels et 3 périodes de 15 minutes à temps chronométrés avant d'être retranché.

Les plans de séances doivent être envoyés à la section partenaire au plus tard le 23 juillet pour validation et acceptation. Si une équipe ne rencontre pas les critères exigés pour un camp spécifique au hockey et/ou modifie le contenu tel que préalablement déposé à la section partenaire, cette équipe s'expose à être pénalisée du montant octroyé par Hockey Québec (bourse du Programme d'engagement des entraîneurs, perfectionnements, etc.).

Chaque équipe a l'obligation d'organiser une séance d'informations à laquelle devront obligatoirement assister les joueurs qui participent au camp spécifique au hockey, accompagnés de leurs parents.

Un représentant de la section partenaire expliquera la réglementation spécifique au réseau Midget Espoir.

11.1.3 Camp d'entraînement

Le camp d'entraînement ne peut commencer avant le 17^e jour du mois d'août.

Les équipes disputent un maximum de 8 matchs pré-saison. Le calendrier des matchs est préparé par les sections partenaires. Un match intra-équipe avec officiel et feuille de match peut être comptabilisé comme faisant partie d'un maximum de 8 matchs pré-saison. L'équipe dépassant le nombre de matchs maximal se verra imposer une sanction par sa section pouvant aller jusqu'à une suspension de l'entraîneur.

L'entraînement pré-saison ne doit pas être considéré uniquement comme un camp de sélection ; en conséquence, les matchs se déroulant dans cette période de préparation de l'athlète doivent être considérés comme des composantes intégrantes d'entraînement et être traitées comme telles au niveau du développement des capacités d'endurance et de résistance des joueurs. Il y a obligation d'avoir participé au pré-camp et/ou au camp spécifique au hockey pour participer au camp d'entraînement.

11.1.4 La saison régulière

L'entraîneur doit déposer au plus tard le 15 octobre, le plan annuel d'entraînement de l'équipe; il doit être adapté aux objectifs de développement des joueurs et être en lien direct avec le « Guide des objectifs d'entraînement » de Hockey Québec (2003).

Ce plan doit tenir compte de toutes les activités de l'équipe, de la section partenaire et du réseau Midget Espoir.

En outre, une équipe doit obligatoirement tenir en moyenne un minimum de 4 heures 30 minutes d'entraînement sur glace par semaine.

Une séance d'entraînement sur ou hors glace ne pourra commencer avant 6h30 le matin ni après 21h30.

Une équipe ne peut tenir de séances d'entraînement sur ou hors glace après avoir disputé un (1) match. Une séance d'entraînement ne peut avoir préséance sur un cours à l'école.

A défaut de respecter cette règle, l'entraîneur sera suspendu jusqu'à sa comparution devant le comité de discipline régional.

11.2 Obligation de l'entraîneur

11.2.1 Rapport du camp spécifique au hockey au 1^{er} septembre

L'entraîneur doit compléter et faire parvenir le rapport du camp spécifique au hockey à sa section partenaire et la région avant le 1^{er} septembre.

Ce rapport doit tenir compte des exigences minimales suivantes :

- ❑ Une copie de l'horaire et des plans de séances sur glace et hors-glace de l'entraîneur-chef
- ❑ Activités hors glace :
- ❑ Prise en charge et introduction aux bases fondamentales (diététicien, diététicienne,) en alimentation d'un sportif.
- ❑ Autre :

11.2.2 **Rencontre des entraîneurs et des gérants**

Compte tenu du perfectionnement des entraîneurs en septembre, cette rencontre peut être tenue de manière facultative, selon les besoins des sections.

Lors de cette rencontre, il y aura le passage en revue de la réglementation de Hockey Québec, de la régie interne du réseau Midget Espoir, la présentation de la philosophie de l'arbitrage pour la saison et d'autres sujets jugés pertinents. L'arbitre en chef de la région ou un membre du comité provincial des arbitres devra être mis à profit pour la portion réglementation.

11.2.3 Rencontre avec la section

L'entraîneur doit participer aux rencontres suivantes auxquelles la section le convie :

- Rencontres avec sa région
- Entraîneur / arbitre
- Entraîneur / conseiller technique
- Entraîneur / section
- Stages de formation et de perfectionnement
- Supervision des entraîneurs

11.2.4 Diffusion des communiqués de presse et convocations

Chaque communiqué de presse émis par Hockey Québec est envoyé aux sections et aux régions par courrier électronique, ainsi qu'aux médias nationaux par télécopieur.

Chaque équipe du réseau Midget Espoir est responsable des relations avec les médias locaux et régionaux affectés à la couverture de sa formation. Il est de son devoir d'assurer la diffusion des communiqués de presse émanant de la section partenaire ou de Hockey Québec. Nous procédons ainsi afin de permettre à chacun des responsables des communications d'établir un contact privilégié avec les membres des médias de sa région.

11.2.5 Coupures de presse

Nous encourageons fortement les sections partenaires et ses équipes à se faire un cahier de presse avec les coupures de presse des journaux locaux de votre localité traitant du réseau Midget Espoir en général et de leur équipe. Ce document pourra être remis aux joueurs comme souvenir et favoriser la recherche de commandite.

12. FORMULE DES CHAMPIONNATS PROVINCIAUX

À venir



ÉCHÉANCIER À RESPECTER POUR LA SAISON 2009-2010

| Référence | Dossiers | Échéance |
|-----------------------|---|---|
| Août 2009 | | |
| 6.8 | <u>Enregistrement de la fiche d'équipe (entraîneurs)</u> Les fiches d'équipe doivent être retournées à Hockey Québec <i>et à la section</i> . | Au plus tard le 30 août |
| 8.2 | <u>Preuve de qualification</u> Dans la mesure du possible, au moment de l'entrevue et de son engagement, l'entraîneur-chef doit être certifié Haute Performance 1 ou avancé 1 et avoir complété son niveau 3 théorique (PNCE 3), avant le premier jour du camp d'entraînement de son équipe. | Date limite le 1 ^{er} août 2009 |
| 11.1.2 | <u>Camp spécifique au hockey</u> Le camp spécifique au hockey est d'une durée minimum de 15 heures d'entraînement sur glace par joueur. | Ne peut débuter avant le 26 juillet et ne pas dépasser le 15 août |
| 11.1.3 | <u>Camp d'entraînement</u> Le camp d'entraînement ne peut commencer avant | Le 16 août |
| Septembre 2009 | | |
| 5.3 | <u>Budget des équipes</u> Les équipes doivent remettre à Hockey Québec, aux régions et aux sections, le formulaire de budget des équipes. | Au 30 septembre de chaque année |
| 5.4 | <u>Agence de joueurs</u> Chaque entraîneur-chef ou adjoints, doivent signer un formulaire, affirmant n'être impliqué d'aucune façon avec une agence de joueurs ou un agent de joueurs et déposer ce formulaire, au bureau des sections. | Avant le 15 septembre |
| 5.5 | <u>Implication avec une équipe de la L.H.J.M.Q.</u> Chaque membre (administrateur, recruteur, entraîneur et / ou autres) d'une équipe Midget Espoir, impliqué avec une équipe de la Ligue de Hockey Junior Majeur du Québec (LHJMQ) devra le déclarer par écrit en indiquant le rôle joué avec l'équipe concernée. La déclaration doit parvenir au bureau de la Ligue et être mise à jour dès qu'il y a un changement de responsabilités pour un membre de l'organisation. | Avant le 15 septembre |
| 11. | <u>Guide des opérations hockey</u> 8. Phase de préparation des équipes | Du 2 au 19 septembre 2009 |
| 11.2.1 | <u>Rapport du camp spécifique au hockey</u> L'entraîneur doit compléter et faire parvenir le rapport du camp spécifique au hockey à la section partenaire et à la région. | Avant le 1 ^{er} septembre |



ÉCHÉANCIER À RESPECTER POUR LA SAISON 2009-2010

| Référence | Dossiers | Échéance |
|----------------------------------|--|---|
| Octobre 2009 | | |
| 6.2 | <p style="text-align: center;"><u>Priorité sur la sélection des joueurs affiliés</u></p> <p>Pour fins d'enregistrement des joueurs affiliés, les équipes Midget AAA ont priorité sur toutes les équipes double lettre et simple lettre en ce qui concerne les joueurs Midget première et deuxième années.</p> | Jusqu'au 15 octobre de chaque année |
| 6.6 | <p style="text-align: center;"><u>Priorité sur la sélection des joueurs affiliés</u></p> <p>Cependant, pour éviter l'effet cascade, tout joueur rétrogradé du Midget AAA à une formation Midget Espoir, qui était sur un contrat de joueur régulier Midget AAA, peut s'aligner comme 18^e joueur, si et seulement si, le joueur demeure avec l'équipe Midget Espoir sur un certificat de joueur régulier jusqu'à la fin de la saison, et ne partage pas son temps avec le Midget AAA sur une base régulière (pratiques, matchs, réunions, pension, etc.) Cette mesure s'appliquera à compter du 15 octobre. Avant cette date, un joueur devra être retranché de l'alignement. Une équipe ne peut jamais aligner 19 joueurs pour un match.</p> | À compter du 15 octobre |
| 10.8 | <p style="text-align: center;"><u>Information statistiques</u></p> <p>Le premier rapport doit parvenir à la LHJMO.</p> | Le 1 ^{er} octobre ou avant le début de la saison |
| 11. | <p style="text-align: center;"><u>Guide des opérations hockey</u></p> <p>9. La saison régulière du réseau Midget Espoir débute le :</p> | 19 septembre 2008 |
| 11.1.4 | <p style="text-align: center;"><u>La saison régulière</u></p> <p>L'entraîneur-chef doit déposer le plan annuel d'entraînement de l'équipe. Il doit être adapté aux objectifs de développement des joueurs et être en lien direct avec le Guide des objectifs d'entraînement de Hockey Québec (2003).</p> | Au plus tard le 15 octobre |
| Novembre 2009 | | |
| 6.2 2 ^e paragraphe | <p style="text-align: center;"><u>Priorité sur la sélection des joueurs affiliés</u></p> <p>Les équipes Midget Espoir ont priorité sur toutes les équipes double lettre et simple lettre en ce qui concerne les joueurs de première année Midget.</p> | Jusqu'au 1 ^{er} novembre |
| Décembre 2009 | | |
| 6.2 3 ^e paragraphe | <p style="text-align: center;"><u>Priorité sur la sélection des joueurs affiliés</u></p> <p>Les équipes double lettre ont priorité sur toutes les équipes simple lettre et ce jusqu'au :</p> | 1 ^{er} décembre de chaque année |
| 6.2 4 ^e paragraphe | <p style="text-align: center;"><u>Priorité sur la sélection des joueurs affiliés</u></p> <p>Une équipe simple ou double lettre qui désire faire signer un joueur affilié doit obtenir la permission de ou des équipes Midget AAA et/ou Midget Espoir et/ou double lettre pouvant signer un tel joueur.</p> | Avant le 1 ^{er} décembre |
| 10.8 | <p style="text-align: center;"><u>Informations statistiques</u></p> <p>Le rapport mis à jour doit parvenir à la LHJMO.</p> | Avant le 1 ^{er} décembre |



ÉCHÉANCIER À RESPECTER POUR LA SAISON 2009-2010

| Référence | Dossiers | Échéance |
|---------------------|--|--|
| Février 2010 | | |
| 10.8 | <p style="text-align: center;"><u>Informations statistiques</u></p> <p>La dernière mise à jour doit parvenir à la LHJMQ.</p> | Avant le 1 ^{er} février |
| Mars 2010 | | |
| 5.2 | <p style="text-align: center;"><u>Adhésion au réseau Midget Espoir</u></p> <p>Le mandataire de la franchise Midget Espoir doit déposer au secrétariat provincial, par le biais de son association régionale, une lettre d'intention confirmant la participation de l'équipe Midget Espoir pour la prochaine saison.</p> | Le ou avant le 1 ^{er} mars |
| 11. | <p style="text-align: center;"><u>Guide des opérations hockey</u></p> <p>2. Pré-camp séance de testing – administration des tests hors-glace et sur-glace aux nouveaux candidats Espoir</p> | Mars - début mai |
| Avril 2010 | | |
| 11. | <p style="text-align: center;"><u>Guide des opérations hockey</u></p> <p>10. Fin du tournoi à la ronde et des séries</p> | Le 1 ^{er} avril 2010 |
| 11. | <p style="text-align: center;"><u>Guide des opérations hockey</u></p> <p>1. Distribution des programmes d'entraînement physique aux joueurs qui terminent leurs stages Espoir</p> | Avant la fin avril |
| 11. | <p style="text-align: center;"><u>Guide des opérations hockey</u></p> <p>12. Les Championnats provinciaux (Coupe Dodge)</p> | Du 8 au 12 avril 2010 |
| 11. | <p style="text-align: center;"><u>Guide des opérations hockey</u></p> <p>2. Pré-camp séance de testing – administration des tests hors-glace et sur-glace aux nouveaux candidats Espoirs</p> | Mars - début mai |
| 11. | <p style="text-align: center;"><u>Guide des opérations hockey</u></p> <p>3. Diffusion des programmes d'entraînement aux nouveaux candidats Espoirs</p> | Les 1 ^{ère} et 2 ^e semaines de mai |
| Mai 2010 | | |
| 11. | <p style="text-align: center;"><u>Guide des opérations hockey</u></p> <p>4. Suivi physique hors-glace des joueurs par les responsables des franchises</p> | Mai – juin – juillet |
| 11.1.1 | <p style="text-align: center;"><u>Pré-camp (séance de testing)</u></p> <p>Le pré-camp de sélection (testing) doit se terminer.</p> | Au plus tard le 1 ^{er} mai |
| 11.1.2 | <p style="text-align: center;"><u>Camp spécifique au hockey</u></p> <p>La programmation du camp spécifique au hockey doit être envoyée à la section partenaire pour validation et acceptation.</p> | Au plus tard le 15 mai |



ÉCHÉANCIER À RESPECTER POUR LA SAISON 2009-2010

| Référence | Dossiers | Échéance |
|---------------------|--|--------------------------------------|
| Juin 2010 | | |
| 8.6 | <u>Évaluation des entraîneurs</u> Le délégué de Hockey Québec fait parvenir systématiquement aux responsables des sections Midget Espoir et à la région, aux gouverneurs et à l'entraîneur, l'évaluation de celui-ci. L'entraîneur doit signer un accusé de réception de son évaluation. | Au plus tard le 1 ^{er} juin |
| 11. | <u>Guide des opérations hockey</u> Chaque équipe du réseau Midget Espoir doit faire parvenir par télécopieur ou par courrier électronique à sa section partenaire ainsi qu'une copie à la région, le calendrier complet des activités qu'elles tiennent avec les joueurs de leur territoire d'origine. | Au 30 juin |
| 11. | <u>Guide des opérations hockey</u> Tout changement au calendrier des activités, doit être envoyé, par télécopieur ou par courrier électronique au bureau de la <i>section</i> partenaire. | Fait après le 1 ^{er} juin |
| 11. | <u>Guide des opérations hockey</u> 4. Suivi physique hors-glace des joueurs par les responsables des franchises | Mai – juin – juillet |
| Juillet 2010 | | |
| 8.5 | <u>Sélection et remplacement d'entraîneurs</u> Les entraîneurs-chefs et les entraîneurs-adjoints des équipes Midget Espoir doivent être sélectionnés avant le début du <i>camp spécifique au hockey</i> des équipes. | Avant le 28 juillet |
| 11.1.2 | <u>Camp spécifique au hockey</u> La programmation du camp spécifique au hockey doit être envoyée à la section partenaire pour validation et acceptation. | Au plus tard le 25 juillet |
| 11. | <u>Guide des opérations hockey</u> 4. Suivi physique hors-glace des joueurs par les responsables des franchises. | Mai – juin – juillet |



DÉCLARATION L.H.J.M.Q.

Réf : 5.05

| Nom | Prénom | Équipe LHJMQ | Poste occupé | Signature |
|-----|--------|--------------|--------------|-----------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

TOUT MEMBRE D'UNE ÉQUIPE MIDGET *ESPOIR*, IMPLIQUÉ AVEC UNE ÉQUIPE DE LA L.H.J.M.Q. DEVRA LE DÉCLARER PAR ÉCRIT ET INDIQUER LE RÔLE QU'IL JOUE AVEC L'ÉQUIPE DE LA L.H.J.M.Q.

À RETOURNER AU BUREAU DE LA *SECTION* AVANT LE 15 septembre ET OBLIGATION DE METTRE À JOUR (Réf : 5.05)



Déclaration agence de joueur (article 5.4)

Aucun membre d'une organisation officiant avec une équipe du réseau Midget Espoir ne peut être associé, de près ou de loin, avec une et/ou des agences de joueur ou être lui-même un agent de joueur.

À RETOURNER AU BUREAU DE LA SECTION AVANT LE 15 septembre ET OBLIGATION DE METTRE À JOUR (Réf : 5.05)

Je certifie _____ entraîneur-chef de l'équipe
_____.ne pas être associé à aucune agence de joueur.

Signature : _____ Date : _____

Je certifie _____ entraîneur-adjoint de l'équipe
_____.ne pas être associé à aucune agence de joueur.

Signature : _____ Date : _____

Je certifie _____ entraîneur-adjoint de l'équipe
_____.ne pas être associé à aucune agence de joueur.

Signature : _____ Date : _____

Je certifie _____ entraîneur-adjoint de l'équipe
_____.ne pas être associé à aucune agence de joueur.

Signature : _____ Date : _____

Je certifie _____ gérant de l'équipe
_____.ne pas être associé à aucune agence de joueur.

Signature : _____ Date : _____



PROCÉDURE DE SURCLASSEMENT JOUEUR 2^E ANNÉE BANTAM SAISON 2009-2010

Le Conseil d'administration a défini clairement les âges d'accueil pour les deux réseaux en basant ceux-ci sur les mêmes dates que la structure ainsi que la procédure à suivre pour les joueurs surclassés.

MIDGET AAA

1. Les âges reconnus pour évoluer dans la Ligue de développement hockey Midget AAA du Québec seront les premières et deuxièmes années Midget.
2. Les joueurs qui sont à leur dernière année Bantam seront éligibles pour évoluer dans la Ligue Midget AAA et comme joueur surclassé (voir joueur surclassé).
3. Les joueurs qui sont à leur dernière année Midget (troisième année) et qui sont nés en octobre, novembre ou décembre, sont limités cinq par équipe, excluant un gardien de but.

MIDGET ESPOIR

1. Les âges reconnus pour évoluer dans le réseau Midget Espoir seront la première année Midget.
2. Les joueurs qui sont à leur dernière année Bantam seront éligibles pour évoluer dans le réseau Midget Espoir sur la base d'un joueur surclassé (voir joueur surclassé).



JOUEURS SURCLASSÉS (DERNIÈRE ANNÉE BANTAM)

1. BANTAM DEUXIÈME ANNÉE - PROCÉDURE DÉTAILLÉE DE SURCLASSEMENT POUR LE MIDGET AAA ET LE MIDGET ESPOIR

Pour qu'un joueur puisse participer au camp d'entraînement d'une équipe Midget AAA ou Midget Espoir d'une même structure intégrée, les équipes Midget AAA et Midget Espoir doivent suivre une procédure de surclassement. En plus des habiletés au hockey, le joueur surclassé doit posséder la maturité physique, la maturité psychosociale, la maturité sociale et des capacités d'éducation appropriées à ses habiletés supérieures au hockey.

Il va de soi, que le joueur devra avoir préalablement dominé sans équivoque à sa première année Bantam. Il devra également être physiquement supérieur aux autres, en plus de figurer parmi les premiers au testing de sa division. Ce type de surclassement doit être limité aux joueurs exceptionnels. Nous vous rappelons que nous avons traité 7 demandes lors de la saison 2008-2009.

MIDGET AAA :

Un joueur qui était à sa dernière année Bantam et qui est susceptible d'être un joueur surclassé pour la prochaine saison doit faire une demande avant qu'il participe au premier entraînement avec l'équipe de son territoire (début de saison).

MIDGET ESPOIR :

Les demandes de surclassement seront acceptées entre le vendredi 25 août et le 1^{er} septembre au plus tard. Le joueur devra avoir participé au testing Bantam, au pré-camp ainsi qu'au camp spécifique hockey avec son équipe Bantam (voir formulaire en annexe 1).

DEMANDE

Pour qu'un joueur soit reconnu exceptionnel et reçoive la permission d'être surclassé, une demande doit être acheminée à Hockey Québec.

Un comité qui sera formé de l'entraîneur ou du délégué technique de la franchise Midget AAA, de l'entraîneur ou du délégué technique de la franchise Midget Espoir (selon le cas), ainsi qu'un expert indépendant (recruteur ou Centrale de la LHJMQ provenant d'une autre région mandatée par Hockey Québec), devront unanimement rendre une décision favorable en fonction d'une série de questionnaires et également de rencontrer le joueur et les parents.



DEMANDE DE SURCLASSEMENT JOUEUR MIDGET ESPOIR

1. PROFIL DU JOUEUR EN DEMANDE DE SURCLASSEMENT

| | | | | | |
|---|--|----------------------------|--|-------------------------|--|
| NOM DU JOUEUR : | | | | | |
| ADRESSE : | | | | | |
| DATE DE NAISSANCE : | | TAILLE (EN PIEDS) : | | POIDS (EN LBS) : | |
| TÉLÉPHONE RÉSIDENCE : | | | | | |
| NOM DE L'ÉQUIPE MIDGET ESPOIR : | | | | | |
| NOM DE L'ENTRAÎNEUR-CHEF MIDGET ESPOIR : | | | | | |
| TÉLÉPHONE CELLULAIRE OU BUREAU : | | | | | |
| NOM DE L'ÉQUIPE MIDGET AAA DU TERRITOIRE : | | | | | |
| NOM DE L'ENTRAÎNEUR-CHEF MIDGET AAA : | | | | | |
| TÉLÉPHONE CELLULAIRE OU BUREAU : | | | | | |
| ADRESSE COURRIEL DE L'ENTRAÎNEUR-CHEF : | | | | | |
| NOM DE LA DERNIÈRE ÉQUIPE BANTAM DU JOUEUR : | | | | | |
| NOM DE L'ENTRAÎNEUR-CHEF BANTAM : | | | | | |
| TÉLÉPHONE CELLULAIRE OU BUREAU : | | | | | |
| ADRESSE COURRIEL DE L'ENTRAÎNEUR-CHEF BANTAM : | | | | | |

DÉCRIRE L'HISTORIQUE DE VOS 4 DERNIÈRES SAISONS

| Année | Équipe | Division | Statistiques | Honneurs individuels et d'équipes |
|-------|--------|----------|--------------|-----------------------------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

2. QUESTIONNAIRE À L'ENTRAÎNEUR BANTAM DE LA DERNIÈRE SAISON

| Pour chaque question, placer un X dans la case appropriée | | | |
|---|--|---|---|
| <p align="center">RÉCEPTIVITÉ</p> <p>Est-ce que le joueur est facile à « coacher »?</p> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 1 2 Moyen | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 3 4 5 Au dessus de la moyenne | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 6 7 Exceptionnel |
| <p align="center">MOTIVATION</p> <p>Est-ce qu'il possède la confiance requise pour se motiver soi-même?</p> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 1 2 Moyen | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 3 4 5 Au dessus de la moyenne | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 6 7 Exceptionnel |
| <p align="center">EFFORT</p> <p>Est-ce que le joueur tente de se dépasser autant dans les entraînements que lors des matchs?</p> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 1 2 Moyen | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 3 4 5 Au dessus de la moyenne | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 6 7 Exceptionnel |
| <p align="center">COHÉSION D'ÉQUIPE</p> <p>Est-il un joueur d'équipe qui s'entend bien avec tous ses coéquipiers?</p> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 1 2 Moyen | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 3 4 5 Au dessus de la moyenne | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 6 7 Exceptionnel |
| <p align="center">FORCE MENTALE</p> <p>Comment définissez-vous sa capacité face à l'adversité?</p> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 1 2 Moyen | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 3 4 5 Au dessus de la moyenne | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 6 7 Exceptionnel |
| <p align="center">PRESSION</p> <p>Est-ce qu'il profite des situations difficiles pour se démarquer?</p> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 1 2 Moyen | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 3 4 5 Au dessus de la moyenne | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 6 7 Exceptionnel |
| <p align="center">SENS DU JEU</p> <p>Est-ce que sa vision et son anticipation lui permettent de prendre des décisions que la plupart de ses coéquipiers ne pourraient prendre?</p> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 1 2 Moyen | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 3 4 5 Au dessus de la moyenne | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 6 7 Exceptionnel |
| <p align="center">LEADERSHIP</p> <p>A t'il démontré les qualités de leader pour faire une différence auprès de ses coéquipiers?</p> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 1 2 Moyen | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 3 4 5 Au dessus de la moyenne | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 6 7 Exceptionnel |
| <p align="center">EN RÉSUMÉ</p> <p>En considérant l'ensemble des facteurs, qu'elles sont ses chances d'être un joueur dominant dès cette année au niveau Midget Espoir?</p> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 1 2 Moyen | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 3 4 5 Au dessus de la moyenne | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 6 7 Exceptionnel |

COMMENTAIRES :

3. QUESTIONNAIRE À L'ENSEIGNANT (MATH OU FRANÇAIS OU ANGLAIS)

| Pour chaque question, placer un X dans la case appropriée | | | |
|---|--|---|---|
| <p>CAPACITÉ MORALE</p> <p>Sa capacité de faire la bonne action même si cela le rend impopulaire</p> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 1 2 Moyen | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 3 4 5 Au dessus de la moyenne | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 6 7 Exceptionnel |
| <p>MOTIVATION</p> <p>Son degré d'engagement face aux buts qu'ils se fixent</p> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 1 2 Moyen | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 3 4 5 Au dessus de la moyenne | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 6 7 Exceptionnel |
| <p>MAÎTRISE DE SOI</p> <p>La prise en charge de ses émotions et de leurs influences sur les autres</p> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 1 2 Moyen | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 3 4 5 Au dessus de la moyenne | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 6 7 Exceptionnel |
| <p>DÉTERMINATION</p> <p>Il termine ce qu'il entreprend malgré les obstacles</p> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 1 2 Moyen | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 3 4 5 Au dessus de la moyenne | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 6 7 Exceptionnel |
| <p>INTÉGRITÉ</p> <p>Ses comportements et ses actions font de lui un adolescent honnête et authentique</p> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 1 2 Moyen | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 3 4 5 Au dessus de la moyenne | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 6 7 Exceptionnel |
| <p>APTITUDES SOCIALES</p> <p>Sa capacité à bâtir et maintenir des relations d'amitié</p> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 1 2 Moyen | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 3 4 5 Au dessus de la moyenne | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 6 7 Exceptionnel |
| <p>OPTIMISME</p> <p>Son habileté à voir le positif dans les gens ou dans les situations</p> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 1 2 Moyen | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 3 4 5 Au dessus de la moyenne | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 6 7 Exceptionnel |
| <p>COLLABORATION</p> <p>Sa contribution au travail en équipe</p> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 1 2 Moyen | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 3 4 5 Au dessus de la moyenne | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 6 7 Exceptionnel |
| <p>EN RÉSUMÉ</p> <p>Son degré de développement face aux responsabilités qui incombent à devenir un citoyen responsable</p> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 1 2 Moyen | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 3 4 5 Au dessus de la moyenne | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 6 7 Exceptionnel |

COMMENTAIRES :

5. INCLURE LE TESTING DU JOUEUR

6. INCLURE L'ÉVALUATION DU CONSEILLER TECHNIQUE RÉGIONAL ET DE L'EXPERT INDÉPENDANT

| Pour chaque question, placer un X dans la case appropriée | | | | |
|--|-------------------------------|-------------------------------|--|---|
| <p style="text-align: center;">Physique</p> <p>Est-ce que la force physique et la vitesse du joueur le font dominer?</p> | <input type="checkbox"/> 1 | <input type="checkbox"/> 2 | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 3 4 5 Au dessus de la moyenne | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 6 7 Exceptionnel |
| COMMENTAIRES | | | | |
| <p style="text-align: center;">Vision</p> <p>Est-ce que la vision du joueur lui fait dominer le jeu?</p> | <input type="checkbox"/> 1 | <input type="checkbox"/> 2 | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 3 4 5 Au dessus de la moyenne | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 6 7 Exceptionnel |
| COMMENTAIRES | | | | |
| <p style="text-align: center;">Contrôle du match</p> <p>Contrôle-t-il le jeu lorsqu'il est sur la patinoire?</p> | <input type="checkbox"/> 1 | <input type="checkbox"/> 2 | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 3 4 5 Au dessus de la moyenne | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 6 7 Exceptionnel |
| COMMENTAIRES | | | | |
| Avez-vous remarqué si les joueurs qui jouent avec lui peuvent supporter ces actions? Exemple(s) : | | | | |
| COMMENTAIRES | | | | |
| Leadership : Démontre-t-il du leadership sur la patinoire? Exemple(s) : | | | | |
| COMMENTAIRES | | | | |
| Lorsqu'il joue avec les joueurs de son âge, est-ce que vous considérez que les opposants lui donnent un défi de compétition adéquat? | | | | |
| COMMENTAIRES | | | | |

6. Quels sont les éléments qui faciliteront son adaptation?

7. Comment allez-vous réagir comme parents si vous voyez ses performances décliner?

8. Quels sont les objectifs que vous voulez atteindre par ce surclassement?

8. DÉCISION DU COMITÉ D'ÉVALUATION

1. REPRÉSENTANT MIDGET AAA (CONSEILLER TECHNIQUE OU ENTRAÎNEUR)

COMMENTAIRES

Ce joueur évoluera certainement avec notre équipe Midget AAA la saison prochaine :

Oui

Non

Signature :

2. REPRÉSENTANT MIDGET ESPOIR (CONSEILLER TECHNIQUE OU ENTRAÎNEUR)

COMMENTAIRES

Signature :

3. EXPERT INDÉPENDANT (RECRUTEUR OU CSR LHJMQ PROVENANT D'UNE AUTRE RÉGION)

COMMENTAIRES

Signature :

REÇUE LE :

DEMANDE ACCEPTÉE

DEMANDE REFUSÉE

N.B. : La décision du comité doit être unanime.